



L'Agenda des séances d'informations gratuites pour le public sur le règlement collectif de dettes 2023-2024

LE PUBLIC CIBLE ?

Les personnes qui viennent d'être admises en règlement collectif de dettes ou celles pour lesquelles une requête est envisagée.

CONDITIONS PRÉALABLES POUR POUVOIR SUIVRE CETTE

SÉANCE :

- ❖ L'inscription doit obligatoirement être faite par un médiateur de dettes ou un avocat ;
- ❖ La personne doit avoir reçu un début d'information sur le règlement collectif de dettes. Nous vous rappelons que le CAMD a créé une **vidéo** expliquant dans un langage accessible la procédure de règlement collectif de dettes. Cette vidéo peut être visionnée sur notre chaîne **youtube** « Centre d'Appui – Médiation de dettes ».

DE QUOI VA-T-ON PARLER ?

- ❖ Le règlement collectif dettes : c'est quoi ?
- ❖ Comment et où introduire la demande ?
- ❖ La requête et son contenu avec ses éléments clés.

- ❖ Que se passe-t-il entre le dépôt de la requête et la décision du Juge ?
- ❖ Que se passe-t-il au moment où le Juge déclare la demande admissible ?
- ❖ Le premier contact avec le médiateur judiciaire
- ❖ Le rôle du médiateur judiciaire
- ❖ Le coût d'un règlement collectif de dettes
- ❖ Le plan amiable, les changements, les soucis, ...
- ❖ La révocation

PRIX ?

Les séances sont gratuites.

QUAND ?

De 9h30 à 11h30

- ❖ Mercredi 4 octobre 2023
- ❖ Mercredi 6 décembre 2023
- ❖ Le jeudi 1er février 2024
- ❖ Mercredi 3 avril 2024
- ❖ Mercredi 5 juin 2024

OÙ ?

Centre d'Appui - Médiation de dettes
Boulevard du Jubilé 155 1080 Bruxelles

(Bus 14 et tram 51 arrêt Vanderstichelen / Métro Ribaucourt ou Belgica)

INTÉRESSÉ(E) ?

Les services de médiation de dettes sont automatiquement prévus avant chaque séance. Si vous êtes avocat et que vous souhaitez également être tenu au courant, merci de nous envoyer un email à info@mediationdedettes.be avec vos noms, prénom, adresse et numéro de téléphone.

COMMENT INSCRIRE UNE PERSONNE ?

Vous recevrez (par mail) une invitation ainsi qu'un bulletin d'inscription un mois avant la date de chaque séance.

Il vous suffit alors de remplir un bulletin d'inscription par personne et de nous le(s) renvoyer par mail, par fax au 02/217 88 07 ou par courrier au Centre d'Appui, bd du Jubilé 155 à 1080 Bruxelles.

PRISE EN COMPTE ET CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION :

Le groupe est limité à **15 personnes**.

Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'inscription.

Vous recevrez immédiatement une confirmation d'inscription (dans la limite des places disponibles).

Une semaine avant la séance, vous recevrez également un rappel afin de vous permettre de prévenir la personne qu'une place lui est réservée et de lui rappeler la date, l'heure et le lieu de la séance.

PERSONNE DE CONTACT :

Zoulikha Izmar Chemlali

Boulevard du Jubilé 153-155 1080 Bruxelles

T.02/217.88.05 - F. 02/217.88.07

info@mediationdedettes.be - www.mediationdedettes.be

NB : Les séances ont lieu en français mais des séances en néerlandais peuvent être organisées si nous avons suffisamment de personnes intéressées. N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet.